Envoyé en préfecture le 07/05/2025
Reçu en préfecture le 07/05/2025
Publié le 07 MAI 2025
ID : 001-210103602-20250506-2025_23-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 06 mai 2025

En exercice : 17	*L'an deux mille vingt-cinq et le six mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire*
Présents : 12 **Votants : 16**	**Présents :** Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX **Absents excusés :** Loïc CHRISTIN (procuration à Frédéric LEGER), Claude MOREIRA (procuration à Fabien JACQUET), Adeline SIBELLE (procuration à Michel BRULHART), Laurent IMBERTI (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX) **Absent non excusé :** Leila MANET
Secrétaire de séance :	Emmanuelle LAURE

2025_23 – Objet : Décision modificative n°01/2025 – Régularisation des prévisions budgétaires

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser les prévisions budgétaires 2025.

En effet, lors de l'établissement du budget la somme de 7000€ a été votée au compte 2116/21 (investissement cimetière) entrainant une dépense, or cette somme a été saisie au compte 2116/041(opération patrimoniale d'ordre budgétaire sans flux financier) par erreur.
Il convient donc aujourd'hui de régulariser comme suit :

Compte	Libellé	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
2116/21	Cimetière		+ 7000,00 €
2116/041	Opération patrimoniale d'ordre budgétaire	- 7000,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **ACCEPTE** la présente décision modificative,
- **AUTORISE** le Maire à réaliser la présente décision,
- **DIT** que le Receveur Municipal sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE St-JEAN-de-GONVILLE (Ain)